

INDRE ET LOIRE - DÉPARTEMENT 37

Bonus recherche au sang

LA DÉLÉGATION DE L'INDRE ET LOIRE

Afin de développer la recherche au sang, la fédération des chasseurs d'Indre et Loire, en collaboration avec les conducteurs de chiens de sang agréés UNUCR, a mis en place les « bonus recherche au sang ».

COMMENT ÇA MARCHE ?

Pour les animaux soumis au plan de chasse, les conducteurs de chiens de sang ont en leur possession des carnets d'attestation de recherche au sang qu'ils remplissent lors de leurs interventions si le territoire souhaite bénéficier de l'opération.

À la fin de la saison de chasse, les fiches seront examinées par la commission grand gibier de la fédération des chasseurs d'Indre et Loire.

Pour l'espèce cervidé, après 4 recherches justifiées dont un animal retrouvé, une attribution supplémentaire sera proposée (la commission grand gibier statuera sur le plan de chasse qualitatif en fonction des objectifs du sous-massif).

Pour l'espèce chevreuil, puisqu'il est l'animal le moins recherché en proportion des attributions, il sera proposé un animal supplémentaire seulement après deux recherches justifiées sans qu'il y ait pour autant une réussite.

Pour le sanglier, les conducteurs de chiens de sang agréés UNUCR auront en leur possession, pour la prochaine saison, des boutons « sanglier recherche au sang » qu'ils apposeront lorsqu'ils auront retrouvé un animal après une recherche justifiée. Le territoire devra alors s'acquitter de la somme de 10 € à la place des 30 € que coûte habituellement le bouton sanglier.

Si des territoires font appel occasionnellement à des conducteurs de chiens de sang agréés UNUCR qui viennent d'autres départements, ces mesures peuvent s'appliquer, il suffit de prendre contact avec David Savignard, délégué UNUCR Indre et Loire.

